



HAL
open science

La phrase interrogative

Sophie Prévost

► **To cite this version:**

Sophie Prévost. La phrase interrogative. Christiane Marchello-Nizia; Bernard Combettes; Sophie Prévost; Tobias Scheer. Grande Grammaire Historique du Français, 2, De Gruyter Mouton, pp.1220-1234, 2020, 978-3-11-034553-7. halshs-03095265

HAL Id: halshs-03095265

<https://shs.hal.science/halshs-03095265>

Submitted on 9 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 35

Syntaxe de la phrase simple

35.1 Les divers types de phrase : un degré de « préconstruction » variable

Seront traitées dans cette section les phrases qui peuvent être considérées comme « préconstruites », au sens où elles présentent un marquage spécifique, qui a pu évoluer au fil de siècles. Le cas de la phrase interrogative est un peu à part, du fait qu'elle offre une pluralité de marquages en synchronie.

35.1.1 La phrase interrogative

L'interrogation est l'une des modalités de la phrase, à côté de l'assertion, de l'injonction et de l'exclamation. On distingue d'une part l'interrogation « directe », qui affecte une proposition indépendante / principale (*Qui est cet homme ?*), et l'interrogation « indirecte », qui prend place dans une subordonnée (régie par un verbe généralement pourvu d'un sens interrogatif : *je me demande qui est cet homme*). Seule la première est traitée ici, la seconde l'est dans le cadre de la phrase complexe (► 36.2.2). On distingue d'autre part l'interrogation totale, qui porte sur la relation prédicative dans son ensemble et appelle une réponse en *oui / non* (parfois *si* dans le cas des interrogations négatives) et l'interrogation partielle, qui porte sur l'un des constituants de la phrase, essentiel ou circonstanciel.

La phrase interrogative est marquée, depuis les débuts du français, de diverses façons, tant à l'oral qu'à l'écrit. A l'oral elle l'est sans doute par une intonation, que reflète à l'écrit un signe de ponctuation spécifique, le point d'interrogation, présent déjà dans les manuscrits des langues grecque et latine, et en français de façon sporadique dans les manuscrits (dans le ms K de la *Queste del Saint Graal*, vers le milieu du 13^e s., le copiste place un ? à la fin de 72 des 179 propositions interrogatives du texte, soit dans 40% des cas). Elle l'est par ailleurs, pour l'interrogation partielle, par la présence de morphèmes interrogatifs, dont la fonction et la position ont connu des changements. Elle l'est enfin par un ordre des mots spécifique – l'inversion (ou postposition, les deux termes étant utilisés ici de manière synonyme) du sujet –, bien que celui-ci ait perdu au fil des siècles le rôle prépondérant qu'il avait en AF. Là réside en effet l'évolution majeure qu'a connue la phrase interrogative, que l'interrogation soit totale ou partielle : le passage d'un système unifié dans lequel dominait l'inversion du sujet, quelle que soit la nature de celui-ci, à un système dans lequel coexistent différentes variantes. Celles-ci se sont développées selon des chronologies différenciées, et dans des contextes en partie distincts, et leur usage reste lié à des situations de communication différentes, mais elles ont en commun d'avoir favorisé un ordre sujet-verbe.

Bon nombre des changements sont communs à l'interrogation totale et à l'interrogation partielle (même s'ils ne présentent pas exactement les mêmes chronologies) : toutes deux sont donc traitées ici conjointement, l'introduction progressive et l'avancée des différentes variantes (plus ou moins durables) structurant les pages qui suivent.

35.1.1.1 L'inversion simple du sujet

a. *L'inversion simple : caractéristiques du marqueur dominant de la phrase interrogative jusqu'au 15^e s.*

Pendant toute la période de l'AF l'inversion simple du sujet, quand il est exprimé, est la marque la plus fréquente de la phrase interrogative, que l'interrogation soit totale (ex. (a-c) ci-dessous) ou partielle (d-g) – sauf dans ce dernier cas lorsqu'elle porte sur le sujet lui-même (f), situation inchangée depuis les débuts du français – que le sujet soit nominal (a, d) ou pronominal (c, e). La question de la position du sujet ne se pose pas lorsqu'il n'est pas exprimé (b, g). L'AF présente donc un système très unifié :

- (a) *Comant ? Vialt donc Yvains ocirre / Monseignor Gauvain, son ami ?* (TroyesYvain, 1177-1181, v. 6062-6063)
'Comment ? Yvain veut-il donc tuer Monseigneur Gauvain, son ami ?'
- (b) *Parlastes vos o li ? – Oil. / – Menace nos ? – Parfoi, nenil.* (EneasI, ca 1155, v. 648-649)
'Lui avez-vous parlé ? Oui ! Nous menace [-t-il] ? Assurément, non.'
- (c) « *Que est ce Lancelot ? Nos lairez vos a cest jor qui si est hauz ?* » (Gaal, ca 1225, p. 160a)
'« Qu'est-ce Lancelot ? Nous laisserez-vous en ce jour qui est si solennel ? »'
- (d) *Dex ! pourquoi est li rois si fol ?* (BeroulTristan, fin 12^e s., v. 127)
'Dieu ! Pourquoi le roi est-il si fou ?'
- (e) *Ço dist Rollant : « Cumpainz, que faites vos ? »* (Roland, ca 1100, v. 1360)
'Roland dit : « Compagnon, que faites-vous ? »'
- (f) *Qui maintendra vostre cité, / vostre terre, vostre erité ?* (EneasI, v. 1347-1348)
'Qui s'occupera de votre cité, de votre terre, de votre héritage ?'
- (g) *Pur quem fuïs ? Jat portai en men ventre* (StAlexis, ca 1050, v. 453)
'Pourquoi me fuïs[-tu] ? Je t'ai porté dans mon ventre'

Il a été montré (➔ 34.1.1) que l'expression du sujet en général a commencé à progresser tôt, atteignant ou dépassant 50% dans tous les textes dès la fin du 12^e s., et qu'elle est devenue très largement majoritaire (supérieure à 90%) dès le milieu du 16^e s. Mais cette progression s'est faite inégalement selon le type de proposition, les subordonnées présentant un caractère pionnier par rapport aux déclaratives. Les interrogatives ont quant à elles connu un cheminement assez étonnant : l'expression du sujet y est restée peu fréquente jusqu'au milieu du 12^e s. (de 25% à 45%), puis elle a augmenté très rapidement, le sujet devenant quasi obligatoire dès le 13^e s. Ainsi, dans *Gaal*, 98% des interrogatives directes (176/179) ont un sujet exprimé. Parmi les trois propositions sans sujet exprimé, l'une débute par l'adverbe connecteur *si* anaphorique (se traduisant par 'donc' : *si ne conois mie qui te mena ?*), et deux ont un verbe impersonnel (*que vous semble de [...] ?*)

Par ailleurs, depuis les débuts du français, le pronom personnel objet atone occupe une position préverbale (➔ 34.2.3). Toutefois, jusqu'en 1200 environ, il ne peut se trouver en position initiale de proposition, celle-ci devant être remplie par un élément accentuable (« loi de Tobler-Mussafia »). Par conséquent, si aucun autre élément ne précédait le groupe « objet pronominal-verbe » – l'interjection ou le vocatif étant considérés comme hors proposition –, le pronom atone était postposé au verbe. Les exemples qui suivent, avec postposition (a-d) puis antéposition du pronom (e), montrent bien le tournant qui s'opère au début du 13^e s., *Aucassin* (c, e), *LorrisRose* (d, f), à la fin du 13^e, utilisant néanmoins encore les deux constructions. L'antéposition du pronom au verbe disparaît au 14^e s. :

- (a) *Sire cumpain, faites le vos de gred ?* (Roland, v. 2000)
'Seigneur compagnon, le faites-vous exprès ?'

- (b) *Deguerpiroiz me vos ansi ?* (*EneasI*, v. 1683)
 ‘Me fuirez-vous ainsi ?’
- (c) – *Avoi ! pere, avés les vos obliees ?* (*Aucassin*, fin 12^e-déb. 13^e s., p. 11, v. 19)
 ‘Holà ! Père, les avez-vous oubliées ?’
- (d) *Doivent se il ci arester ?* (*LorrisRose*, entre 1225 et 1230, v. 2297)
 ‘Doivent-ils rester ici ?’
- (e) – *Ba ! me conssiés vos ? fait Aucassins.* (*Aucassin*, p. 25, v. 18)
 ‘Comment ! Me connaissez-vous ? fait Aucassin.’
- (f) *Coment ! me volez vos honir ?* (*LorrisRose*, v. 2894)
 ‘Comment ! Voulez vous me faire honte ?’

En AF, on rencontre parfois, en interrogation négative, les particules *enne*, ou *donc / dunc / dun* (suivi de *ne*, avec agglutination possible : *dunne*), toujours en position initiale pour la première, non systématiquement pour la seconde. La construction appelle une réponse positive « devant une évidence énoncée avec vivacité » (Buridant 2000a : §589). Le corpus GGHF intégral 9^e-16^e s. ne contient que 19 occurrences de *enne*, dont 14 dans *Coinci-Miracles*, la dernière se trouvant dans *Manières* à la fin du 14^e s. *Donc* s’est en revanche maintenu jusqu’en FMod, mais, dès le MF semble-t-il, sa position ne peut plus être que postverbale, finale ou non (d) :

- (a) *Enne vois tu, biaux doz amis, / Com mes sires t’a tost remis / Et rasis en ta signorie ?* (*CoinciMiraclesI*, 1218-1227, p. 79, v. 471)
 ‘Ne vois-tu pas, beau et doux ami, comment mon seigneur t’a aussitôt remis et réinstallé en ta seigneurie ?’
- (b) *M’amie, enne ai je bien et parfaitement fait cest chanson ? / Oil, vrayement, mon signeur, tresbien a poynt* (*Manières*, 1396, p. 42)
- (c) *Donc ne porroit ce estre ? – Oil ! / Mes je ne sai encor par cui* (*TroyesYvain*, v. 3604-3605)
 ‘Cela ne pourrait-il donc être ? Si, mais je ne sais pas encore par qui’
- (d) *Et les Anglois n’ont ils point de roy donques ? Marie, ouy.* (*Manières*, 1399, p. 65)

L’inversion simple du Snom, ou des pronoms autres que personnels (et que *on*), amenée à disparaître, contrairement à celle des pronoms personnels, reste prédominante en interrogation totale (a-e) et en interrogation partielle (f-i) durant toute la période du MF, et elle est encore bien vivante au 16^e s.

- (a) *Est ce voirs que vous le feïstes ?* » / L’AMANT. « Certainnement, ma dame, oil. » / LA DAME. « *Vous aida nuls ?* » L’AMANT. « Dame, nennil » (*MachautFortune*, 1341, p. 136)
- (b) *Comment, dist le cappitaine, que dictes vous ? Est le roy malsain ? N’en savez-vous plus ?* (*ArrasMélusine*, 1392, p. 114)
- (c) *Sount nous chivalx apparaillez pur toute la noet ?* (*Manières*, 1415, p. 74)
- (d) *Et ne dit pas nostre bon pere saint Augustin qu’il ne loist a personne de soy oster la vie ne tollir ung sien membre ?* (*CentNouvelles*, 1456-1467, p. 143)
- (e) *N’a pas fait la coutume encore une chose publique de femmes à part ?* (*Montaigne-Essais*, 1592, p. 114)
- (f) *Et de qui se doute li rois ?* (*FroissartChroniques*, p. 82)
- (g) « *Helas ! et comment fera celui qui n’a point l’octroy de dame ?* » (*SaleSaintré*, 1456, p. 231)
- (h) *Pourquoy donques ont voyaigé les Anciens Grecz par tant de paiz, et dangers ?* (*Du BellayDeffense*, 1549, p. 42)
- (i) *quand fut entamée telle besoigne ? quand achevée ?* (*MontaigneEssais*, p. 224)

Signalons enfin que, jusqu'au 17^e s., dans les cas d'interrogation alternative, le second membre de l'interrogation peut présenter un ordre sujet-verbe et être en outre introduit par la conjonction de subordination *se / si*. C'est l'éventualité la moins sûre (le contexte le prouve) qui apparaît sous forme interrogative, la forme déclarative étant réservée à celle qui semble la plus probable :

- Voldrèz jehir ou voz voldrèz combatre ? (AmiAmil, ca 1200, v. 774)*
 'Voudrez-vous avouer ou vous voudrez vous battre ?'
Avez li vos son père ne son frere tué / ou si l'avez del cors oni et vergondé ? (Parise la Duchesse, déb. 13^e s., v. 1509-1510, cité par Buridant 2000a : §587)
 'Lui avez-vous tué son père et son frère, ou vous l'avez couvert d'avanies ?'
Dors-je, disoit-il, ou si je veille ? (UrféeAstrée, 1610, p. 68v^o)

On trouve aussi parfois en AF *se / si* en tête d'une interrogation directe non alternative, dans une construction qui s'apparente à l'interrogation indirecte introduite par un verbe régissant, et qui ne semble pas dépasser le MF :

- Dame, fet il, s'il vos remanbre / del nain qui hier vos correça / et vostre pucele bleça ? (Ch. de Troyes, Erec et Enide, ca 1179, v. 1110-1112, cité par Buridant 2000a : §587)*
 'Dame, fait-il, vous souvient-il du nain qui hier vous courrouça et blessa votre jeune fille ?'

b. Recul partiel de l'inversion simple

Dès le tout début du 17^e s. s'opère un changement majeur : en interrogation totale, l'inversion simple du Snom (et des pronoms non personnels) sort de l'usage, condamnée unanimement par les remarqueurs et grammairiens. Seule est désormais possible l'inversion complexe de type « SnomVSp » (voir 35.1.1.2 ci-dessous) ou l'inversion en « est-ce que ».

La situation est moins tranchée pour l'interrogation partielle. En effet, avec la plupart des morphèmes interrogatifs, l'inversion simple du Snom s'est conservée jusqu'au FMod (parallèlement au développement de l'inversion complexe et de l'inversion en « est-ce que » : voir plus bas), mais à partir du 18^e s. elle se restreint aux seuls verbes intransitifs (c-d) – sauf si c'est le mot interrogatif qui a fonction d'objet ou d'attribut –, alors qu'elle était auparavant possible aussi avec les verbes transitifs (a) ou attributifs (b) ; la langue ne permet plus la juxtaposition à droite du verbe de deux GN ou d'un GN et d'un adjectif :

- (a) *Le plus grand homme, simplement homme, Alexandre, mourut aussi à ce terme. Combien a la mort de façons de surprise ? (MontaigneEssais, p. 85)*
 (b) *Par où sera jamais mon ame satisfaite Si je pleure ma perte, et la main qui l'a faite ? (CorneilleCid, 1637, Acte III, sc. 3)*
 (c) *Où en seroient l'Espagne et le Portugal depuis la perte de leurs loix, sans ce pouvoir qui arrête seul la puissance arbitraire ? (MontesquieuLois, 1755, p. 46)*
 (d) *Comment pourroient vivre les provinces ? (MontesquieuLois, p. 184)*

Deux morphèmes interrogatifs font exception. Avec *que* attribut ou objet (e), de même qu'avec *quel* attribut (f), l'inversion simple (vs. l'inversion complexe) a toujours été la seule possible, et cette situation reste inchangée depuis les débuts du français, comme en témoignent les traductions de (e-f). On verra plus loin que s'est en revanche développée une structure alternative en « est-ce que ».

- (e) *Que fet ame an si dolant cors ? (TroyesYvain, 1177-1181, v. 3529)*
 'Que fait une âme dans un corps si douloureux ?'

- (f) *Quel est le bien, pour qui tant je soupire ? / Quel est le gaing du mal qui me contente ?*
(DuBellayOlive, 1550, p. 40)

Derrière *pourquoi*, l'inversion simple d'un Snom n'est en revanche plus possible. Attestée jusqu'au 16^e s. (ex. de *DuBellayDeffense* (h) à la fin de la section précédente) et parfois même encore au 17^e s. (*Pourquoi n'ont pas péri ces tristes monuments ?* La Fontaine, *Adonis*, 1658, cité par Fournier 1998 : §182), elle disparaît au cours du siècle, au profit de l'inversion complexe et de l'inversion en « est-ce que » (voir ci-dessous).

A partir d'un système très unifié, fondé sur l'inversion simple du sujet, se sont donc développées dès l'AF, mais surtout à partir du MF, différentes constructions alternatives : la première, l'inversion complexe (*Paul vient-il ? / Quand Paul vient-il ?*) s'est imposée, pour les sujets nominaux (Snom) et pour les pronoms non personnels (*chacun, celui-ci, le mien, ...*), au détriment de l'inversion simple, au moins en interrogation totale, tandis que les deux autres, l'interrogation en « est-ce que » et l'interrogation sans inversion se sont fixées dans la langue comme variantes de l'interrogation verbe-sujet.

35.1.1.2 Le développement de l'inversion complexe

En FMod, il n'est plus possible d'utiliser, en interrogation totale, l'inversion simple des Snom : **Vient Paul ?* comme c'était la norme en AF : seule est désormais possible, et ce depuis le début du 17^e s., l'inversion dite complexe, qui consiste en une antéposition au verbe du Snom avec sa reprise par un pronom personnel sujet après le verbe : *Paul vient-il ?*

L'origine de cette construction reste difficile à établir avec certitude, de même que ses premières attestations. On rencontre en effet dès l'AF des structures qui, en surface, peuvent s'apparenter à des inversions complexes :

- (a) « *L'aveir Carlun, est il apareilliez ?* » (*Roland*, v. 643)
'« Les présents pour Charles, sont-ils préparés » ?'
(b) *Et mes sires Gauvains, fet ele, et Lancelot dou Lac sont en il compaignon ?* (*Graal*, p. 164a)
'Et monseigneur Gauvain, fait-elle, et Lancelot du Lac en sont-ils compagnons ?

Sans recours possible à la prosodie, et en l'absence d'une ponctuation véritablement fiable, il est possible d'y voir aussi des constructions disloquées, ces dernières étant attestées avec certitude (en déclarative) dès l'an mil dans *Passion* (voir 35.3.5). Dans l'exemple (b), la place de l'incise milite davantage pour une construction disloquée que pour un cas précoce d'inversion complexe.

A partir du 14^e s., les attestations d'inversion complexe deviennent plus fréquentes, sans pour autant détrôner l'inversion simple. Dans l'interrogation totale, les deux constructions co-existent jusqu'à la fin du 16^e s. (y compris dans un même texte : voir les deux exemples de *JehanParis* ci-dessous), avec un renversement progressif de leurs fréquences respectives au cours du 15^e s, l'inversion simple se marginalisant dès lors nettement, avant de disparaître au début du 17^e s.

- Comment ! Cilz filz de truye nous esbahira il tous ?* (*ArrasMélusine*, 1392, p. 18)
Vien ça, vien. / Ta besongne est elle bien faicte ? (*Pathelin*, 1456-1469, v. 1657-1658)
Et à cellui qui parloit à lui dit ainsi le Jouvencel : « Ces choses viennent-elles du duc d'Ath ? » (*BueilJouvencel2*, 1461, p. 253)
« *Dictes verité, dist l'Escossois ; vostre mary n'y est il pas ? – Nenny, dist elle.* » (*Cent-Nouvelles*, 1456-1469, p. 50)

« *Messeigneurs, Jehan de Paris est il en ceste compaignie ?* » (*JehanParis*, 1494, p. 58)
 « *Helas, mon amy Gabriel, viendra encores Jehan de Paris ?* » (*JehanParis*, p. 60)
Et le philosophe Bion, de ce Roy qui de dueil s'arrachoit les poils, fut il pas plaisant : Cetuy-cy pense-il que la pelade soulage le dueil ? (*MontaigneEssais*, 1592, p. 23)

L'émergence de l'inversion complexe est plus tardive dans l'interrogation partielle, et si elle a totalement détrôné l'inversion simple pour les constructions transitives et attributives (b) (voir remarque plus haut), elle a en revanche continué de coexister avec cette dernière (sauf avec *pourquoi*) dans les constructions intransitives (c-d), y compris dans un même texte (voir l'exemple (d) de *MontesquieuLois*) :

- (a) *Pourquoy la philosophie, qui ne regarde que le vif et les effects, se va elle amusant ?* (*MontaigneEssais*, 1592, 23)
- (b) *Quand Dieu par plus d'effects montra-t-il son pouvoir ?* (*RacineAthalie*, 1691, Acte I, sc. 1)
- (c) *Comment mon oncle est-il ?* (*RegnardLegataire*, 1708, p. 27)
- (d) *Comment Rome pourroit-elle vivre ? Comment pourroient vivre les provinces ?* (*MontesquieuLois*, 1755, p. 184)

On trouve aux 12^e s. et 13^e s., des constructions qui ont pu être interprétées comme les premières attestations d'inversion complexe en interrogation partielle (Foulet 1921 : 247), avec un *Snom* (a-c) ou le pronom démonstratif *ce* (d-e) :

- (a) *Nostre escu por quoi furent fet ?* (Ch. de Troyes *Cligès*, 1176, v. 1293)
 'Nos écus, pourquoi furent [ils] faits ?'
- (b) *Mes sa parole que li coste ?* (*Roman de Renart*, branche I, ca 1179, v. 782, cité par Foulet 1921 : 247)
 'Mais sa parole, que lui coûte [-t-elle] ?'
- (c) *Ceste pensee, dont me vint ?* (*LorrisRose*, entre 1225 et 1230, v. 2439)
 'Cette pensée, d'où me vint [-elle] ?'
- (d) « *Dame, fait il, ce que puet estre ?* » (*EneasI*, ca 1155, v. 2713)
 '« Dame, dit-il, ce que peut être (= qu'est ce que [cela] peut être) ? »'
- (e) *Mais savez parler et plaidier : / Mes ce que vaut ? Ce n'a mestier.* (*Roman de Renart*, branche I, v. 1285-1286, cité par Foulet 1921 : 247)
 'Mais vous savez bien parler et plaider : Mais cela que vaut (= qu'est-ce que vaut [cela]) ? C'est inutile.'

La construction avec le pronom démonstratif *ce* ne s'est pas maintenue au-delà du 13^e s., en raison de l'affaiblissement phonétique du pronom. Bien qu'il soit parfois complexe de distinguer, en langue ancienne, la frontière entre inversion complexe et construction disloquée (impossible recours à la prosodie, ponctuation discutable), dans le cas présent, l'extraction du *Snom* ou du pronom avant le pronom ou l'adverbe interrogatif, de même que l'absence systématique de pronom personnel de reprise après le verbe (configuration attestée pour les disloquées, voir 35.3.5) incite à interpréter ces constructions comme des disloquées et non comme la préfiguration d'une inversion complexe. Leur attestation avec le pronom interrogatif *que* (b, d-e), qui n'a jamais été suivi de l'inversion complexe, va dans le même sens. Il ne semble donc pas y avoir d'attestation d'inversion complexe en interrogation partielle avant le 16^e s., c'est-à-dire bien plus tardivement qu'en interrogation totale. On peut faire l'hypothèse que l'interrogation totale a servi de modèle, sur ce point, à l'interrogation partielle, qui n'a cependant jamais perdu la possibilité de se construire avec l'inversion simple du *Snom* (sauf avec *pourquoi*). On verra plus bas que le développement de « est-ce que » a au contraire d'abord touché l'interrogation partielle.

La relative rareté de chacune des inversions – simple ou complexe –, quand elle est rapportée à chacun des pronoms ou adverbes interrogatifs, ne permet pas de fournir des fréquences d'évolution significatives. Il semble cependant que divers paramètres, d'ordres différents, président à la préférence pour l'une ou l'autre construction. Ainsi, lorsque le pronom interrogatif *qui* ou *lequel* a fonction d'objet, c'est l'inversion complexe qui est favorisée : *qui / lequel le directeur a-t-il choisi ?*, plutôt que l'inversion simple *qui / lequel a choisi le directeur ?*, dans laquelle le pronom est davantage interprété comme un sujet. La langue a ainsi opéré (sans qu'il s'agisse toutefois d'une règle absolue) une distribution entre les deux types d'interrogation selon la fonction du pronom morphologiquement ambigu. Le registre de langue joue par ailleurs un rôle important : au moins en FMod (il est difficile de se prononcer pour les époques antérieures), l'inversion simple relève d'un registre assez soutenu, même si l'appréciation est variable selon les morphèmes concernés : ainsi *comment* tolère très bien l'inversion simple, tous registres confondus (*comment vont tes parents ?*), tandis que *quand* favorise nettement l'inversion complexe (*quand tes parents arrivent-ils ?*). D'autres facteurs interagissent néanmoins avec la question du registre, tels que la présence de compléments, le sémantisme du verbe, sa forme simple ou composée, la présence d'un modal, et la complexité (« lourdeur ») du sujet.

La spécificité de l'évolution de l'interrogation en *pourquoi*, avec la disparition de l'inversion simple du Snom, qui l'apparente à celle de l'interrogation totale, a suscité de nombreuses discussions (voir entre autres Blinkenberg 1928, Le Bidois 1950, Kayne 1973, Le Goffic 1993 : §72, et pour une synthèse Korzen 1985). A la différence des autres adverbiaux interrogatifs, *pourquoi* n'interroge pas sur les circonstances de la relation prédicative, mais détermine en quelque sorte tout le sens de la proposition, et entretient de ce fait une relation de faible cohésion avec le verbe. *Pourquoi* « marque une question sur les motifs de la convenance du prédicat au sujet [...] or la postposition du sujet clitique a précisément pour fonction de mettre en question cette convenance » (Le Goffic 1993 : § 72), ce que la postposition du sujet nominal n'est plus à même de faire à partir du 17^e s.

On ne peut manquer de mettre en relation le recul de l'inversion simple du Snom dans l'interrogation totale avec celui de la postposition des Snom en déclarative dans les contextes non pleinement assertifs (*Aussi les livres sont ils en si grande quantité que [...] Sorel-Berger, 1627, p. 14, ► 34.1.2.1*), d'autant que les deux chronologies coïncident pleinement. Il apparaît ainsi que, dès le début du 17^e s., la postposition du Snom n'est plus apte à affecter la modalité d'énonciation, à « remet[tre] en question la convenance mutuelle du sujet et du prédicat » (Fournier 1998 : §167), contrairement à celle du pronom personnel sujet (voir Fournier 1998 : § 163-167 et 2001). Cette explication permet de rendre compte de manière unifiée du recul de l'inversion simple des Snom en interrogation totale, mais aussi derrière *pourquoi*, de même que dans les contextes déclaratifs non pleinement assertifs. Dans une telle perspective s'explique le fait que l'inversion simple des Snom se soit maintenue dans la majorité des cas d'interrogation partielle, les morphèmes (*où, comment, à qui ...*) interrogeant sur les circonstances, ou sur modalités de la relation prédicative sans que celle-ci ne soit mise en cause. On peut cependant considérer que, dans les cas où l'alternance est possible, le recours à l'inversion complexe introduit une forme de mise en suspens de la relation prédicative, absente de l'inversion simple (voir Le Goffic 1993 : § 72 et la différence qu'il établit entre *Où est allé Paul ?* et *Où Paul est-il allé ?*).

Expliquer pourquoi la postposition du Snom a perdu dans l'histoire du français sa capacité initiale à « mettre en balance la relation prédicative » (Guimier 1997) reste une question ouverte.

35.1.1.3 L'ordre direct

On trouve dès l'AF des occurrences d'ordre SV, dans lesquelles l'interrogation est donc marquée, à l'écrit, par la seule ponctuation finale, et à l'oral par une intonation montante – on peut en tout cas le supposer (pour plus détails sur la syntaxe de l'interrogation à l'oral : ➔ 37.5.2). Cela reste cependant très marginal et, semble-t-il, limité à l'interrogation totale :

- *Vos ne savez mie de voir / se François et Flamenc vendront ?* (RenartDole, déb. 13^e s., v. 2089)
- ‘Vous ne savez pas avec certitude si les Français et les Flamands viendront ?’

Cette construction commence à se développer à partir du MF (voir Marchello-Nizia²1997a [1979] : 418), tout en restant largement minoritaire (ainsi dans *Pathelin*, texte bien « fourni » en interrogations SV, on n'en relève que 10 sur un total de 188 interrogations directes). La construction se rencontre aussi bien en interrogative totale (ex. (a-d) ci-dessous) que partielle (e-g) très majoritairement en discours direct (DD), dans des registres peu soutenus (*Pathelin* ci-dessous, mais pas seulement : *JoinvilleMémoires*, *GersonSermon*, *DuBellayOlive*), et surtout avec des Sp, même si les Snom ne sont pas exclus (d-e, g), ce qui s'explique par une proportion plus forte de Sp que de Snom en DD d'une manière générale, et dans les interrogatives en particulier. Il est à noter qu'inversion et ordre direct peuvent coexister dans un même passage avec une interrogation totale (b), et avec une interrogation partielle (g). Si, avec un Sp, l'interrogation est parfois de nature rhétorique, ou peut s'apparenter à une exclamation, reprenant le propos précédent (ex. des *QuinzeJoyes* ci-dessous), c'est loin d'être systématique, y compris en MF, comme en attestent les exemples qui suivent :

- (a) *Le roy appela celi < ce > prince et li dit : « Tu es venu de l'ost des Tartarins ? »* (Joinville-Mémoires, entre 1305 et 1309, p. 238)
- (b) *Et puis le signeur li mene par la main vers la sale et li dit ainsi : Damoiselle, vous soupez avecque moy ? Grant mercy, mon signeur. A donques il appelle son varlet par nom, ainsi luy disant : Janyn, est nostre souper tout prest encores ?* (Manières, 1396, p. 40)
- (c) « *Vroiment, mes chieres commeres et cousines, je ne scey que faire et ne m'en scey chevir, tant est mal homme et divers. – Il est mal home ? dit l'une d'elles.* » (*QuinzeJoyes*, ca 1400, p. 20-21)
- (d) *Comment, ma dame ma cosine, les fleurs de lis vous ont monteez dessus le corps ?* (*JehanParis*, 1494, p. 91)
- (e) « *pourquoy Dieu saulve les ungs et non pas les autres ?* » (*Gerson Sermon*, 1402, p. 163)
- (f) *Ha ! Que c'est mal dit, mon maistre ! / Ou il est ? [Et] Dieu, par sa grace, / le sachë ! Il garde la place. / Ou il est ? le povre martir !* (*Pathelin*, 559-562)
- (g) *Pourquoy sont-ilz armez d'orgueil, et d'ire ? / Pourquoy s'esteint ce doulx feu, qui en part ? Pourquoi la main, qui le coeur me depart, / Cache ces retz, liens de mon martire ?* (*DuBellayOlive*, 1550, p. 28)

L'ordre SV reste marginal dans les textes à l'écrit, et dans ce cas il se trouve de manière nettement privilégiée en DD, y compris au-delà de la période médiévale (➔ 37.5.2). Il est particulièrement peu fréquent dans l'interrogation partielle, dans laquelle il semble s'être développé plus tardivement, même si on en trouve des occurrences dès le début du 15^e s. (ex. ci-dessus) ; Foulet (1921 : 287) mentionne quelques exemples du 13^e s. cités par Tobler, tout en soulignant leur caractère figé – le sujet est toujours *ce* – et l'influence probable des interrogations indirectes, en excluant qu'ils préfigurent l'ordre direct attesté par la suite. Les études portant sur les 17^e-20^e s. (➔ 37.5.2, et Martineau 2011), qui s'appuient sur des corpus différents, ont mis en évidence, d'une part la progression très forte des structures

SV entre le 17^e et le 20^e s., de 26% à 80% en interrogation totale dans les corpus étudiés (► 37.5.2), et d'autre part la sur-représentation de cette construction en interrogation totale dès le 17^e s. (5,7% des interrogations en interrogation totale dans *Gerhard Heroard* contre 0,4% en interrogation partielle, et 80% contre 40% dans le corpus oral du 20^e s. étudié par Coveney 1996), l'interrogation partielle ayant toujours préféré la structure en « est-ce que » comme alternative à l'inversion du sujet. On peut s'en étonner, dans la mesure où la présence en tête du morphème interrogatif oriente d'emblée la proposition vers sa valeur interrogative, ce qui n'est pas le cas dans les interrogations totales. Cette position initiale est restée pendant longtemps la seule possible et il est difficile, faute de données adéquates, de dater l'émergence des constructions, largement attestées au 20^e s., à l'oral ou à l'écrit en DD, dans lesquelles le morphème interrogatif se trouve en position finale :

- *T'étais en taule depuis quand ? demanda-t-il brusquement.* (*MaletVie*, 1948, p. 62)
- *Tu t'appelles comment ? – Djamel.* (*IzzoKheops*, 1995, p. 44)
- *T'as eu mon adresse où ?* (*IzzoKheops*, 1995, p. 169)

Le « déplacement » en position finale du morphème interrogatif (qui suppose le recours à la forme accentuée *quoi* dans le cas de *que* : *que fais-tu ? / tu fais quoi ?*) peut laisser perplexe dans la mesure où il compromet l'identification immédiate de la modalité interrogative de la proposition. Le développement de cette variante peut s'expliquer par des raisons prosodiques, l'évolution du système accentuel du français rendant plus difficile l'accentuation du mot initial, et favorisant au contraire l'accentuation finale – le morphème interrogatif constituant l'élément focalisé, et donc potentiellement accentué (De Boer 1926). Il n'est par ailleurs pas exclu que cette structure se soit développée en relation avec la tendance à favoriser, au-delà de l'ordre SV, un ordre SVC (complément), largement dominant en proposition assertive. Si la plupart des pronoms ou adverbes interrogatifs acceptent les deux positions, quelques-uns privilégient en revanche nettement l'une ou l'autre : avec SV *que* est exclu en position initiale (**que tu fais ?*), et *quand* y est peu acceptable (*? quand tu pars ?*), tandis que *pourquoi* privilégie au contraire la position initiale (*pourquoi tu pars ?*), la position finale semblant moins appropriée (*? tu pars pourquoi ?*) et tendant à conférer à l'adverbe, au moins à l'oral, une valeur de but plus que de cause (l'écrit distingue *pourquoi* (cause) et *pour quoi* (but) ; dans le cas du but, il ne s'agit plus de l'adverbe mais du pronom).

35.1.1.4 Le développement de la locution « est ce que » (« est-ce que »)

Dès l'AF apparaît une nouvelle construction bâtie sur « est-ce que », qui connaîtra un succès croissant dans la langue, tout d'abord en interrogation partielle, puis en interrogation totale (voir Foulet 1921 pour une étude détaillée), le mouvement étant à cet égard inverse à ce qui s'observe pour l'inversion complexe (voir 35.1.1.2 ci-dessus).

a. « est ce que » en interrogation partielle

L'interrogation en « est-ce que » est attestée dès le 13^e s., bien que rarement (12 occurrences dans le corpus GGHF intégral), tout d'abord lorsque la question porte sur l'objet direct, avec le pronom interrogatif *que* ou un syntagme déterminé par (*le*)*quel*, et avec une liste de verbes assez réduite ('entendre', 'voir', 'dire', 'faire'). La majorité des exemples présente un ordre *est ce*, mais l'on trouve 2 occurrences avec *ce est* (*Graal* p. 191a ci-dessous) :

- *Biaus sire Diex, glorieus pere ! / **Qu'est ce que** j'oi ? dist l'emperere.* (*CoinciMiracles2*, 1218-1227, v. 243-244)

- ‘Beau seigneur Dieu, florieux père ! Qu’est ce que j’entends ?’
Ha . Perceval, fet ele, que est ce que vos dites ? (Grael, ca 1225, p. 177a)
 ‘Ha Perceval, fait-elle, qu’est ce que vous dites ?’
 – *Ha sire por Deu, fet cil, que ce est que vos dites ? (Grael, ca 1225, p. 191a)*
 ‘Ha seigneur, pour Dieu, fait celui-ci, qu’est ce que vous dites ?’
 « *Quele noise est ce que je oi ?* » (*TristanProse*, ap. 1240, p. 94)
 ‘« Quel bruit est-ce que j’entends » ?’

L’origine de la construction reste incertaine. Foulet (1921 : 252) n’exclut pas une influence latine (*quis est qui dubitet ?* ‘qui est [ce] qui doute ?’) du fait que l’AF offre des exemples analogues, tout en suggérant une possible ellipse, dans le tour français, du pronom sujet *ce*, ce qui exclut dès lors l’hypothèse d’un calque latin. Il apparaît en tout cas que les premiers exemples avec le pronom *qui* sont de type *qui est qui* (a-b), et que l’on ne trouve *qui est ce qui / que* qu’exceptionnellement au 13^e s. (c), le tour se répandant à partir du 14^e s. (voir plus bas l’exemple d’*ArrasMélusine*, 1392, p. 49) :

- (a) « *Dex ! fet ele, que voi ge la ? / Qui est qui se demante si ?* » (*TroyesYvain*, 1177-1181, v. 3562-3563)
 ‘Dieu, que vois-je là ? Qui est-ce qui se lamente ainsi ?’
 (b) *Et qui est qui le porroit prandre / n’enginnier le laron revoit / qui tot anble ce que il voit ?* (*Renart10*, déb. 13^e s., v. 10844-10846)
 Et qui est-ce qui pourrait le prendre et piéger le fieffé brigand, qui vole tout ce qu’il voit ?
 (c) *Qui est ce, diex, qui m’aparoie ?* (*Roman de Renart*, branche IV, v. 233, cité par Foulet 1921 : 252)
 ‘Qui est-ce, Dieu, qui m’adresse la parole ?’

En dépit d’une structure de surface analogue à celle du FMod, la construction n’a pas le caractère figé qu’elle revêt aujourd’hui. Il s’agit d’une construction complexe, incluant une proposition relative qui a pour antécédent le pronom démonstratif *ce*, lequel, à cette époque, est encore accentué (on peut d’ailleurs mettre la construction en relation avec celle utilisant le pronom CIL : *Qui est cil a cui ces engeinz sont ? MenestReims, ca 1260, p. 7v°* ‘Qui est celui à qui ces engins appartiennent ?’, dans laquelle la structure « pronom démonstratif + relative » est bien vivante). Cela explique pour une large part que la construction en « est ce que » ne constitue pas en AF une simple variante de l’interrogation par inversion simple du sujet, d’autant que le redoublement du pronom produit un effet d’insistance : la tournure revêt une valeur expressive forte, dénotant la surprise, la colère, le dégoût, parfois une simple curiosité (Foulet 1921 : 253). Cette valeur « marquée » demeure bien présente tout au long du 14^e s., époque à partir de laquelle la construction (ex. (a-d) ci-dessous) commence à progresser, tout en restant encore assez marginale. Ainsi, dans *Berinus* (ca 1370), on ne relève que 2 occurrences en « est ce que » sur 82 interrogations partielles (2,4%), et 5 sur 86 (5,8%) dans *ArrasMélusine* (1392).

Au début du siècle suivant, la construction commence à accueillir différents adverbes interrogatifs : ‘pourquoi’, ‘comment’, ‘où’,... (e-g), tout en progressant globalement de manière inégale : 2,7% des interrogations partielles (4/149) dans *CentNouvelles*, mais 8% (5/63) dans *Pathelin*, deux textes contemporains, mais dont le second offre un registre moins soutenu. On peut par ailleurs faire l’hypothèse que la valeur expressive de la construction commence à s’estomper, parallèlement à son usage accru et à l’affaiblissement phonétique de *ce*, qui perd progressivement son caractère accentuable, au même titre que les pronoms personnels (► 30.3), et sa valeur pleine de pronom démonstratif, ce qui s’accompagne d’une réanalyse du statut de *que*, de pronom relatif à conjonction de subordination. Le recul de

la valeur d'insistance de la construction (même si elle semble parfois encore présente au 17^e s., voir Fournier 1998 : 184-186) ne l'empêchera pas de garder une certaine souplesse, jusqu'au début du 17^e s., comme en témoigne la possibilité encore dans le premier tiers du siècle de conjuguer le verbe 'être' (*jusques à quand sera-ce que vous m'éconnoistrez mon amour ?*, SorelBerger, 1627, p. 162), option qui est cependant toujours restée minoritaire en AF et MF (pas d'attestation dans le corpus), et qui sera condamnée par Vaugelas, qui préconise l'invariabilité du verbe 'être' au présent :

- (a) *Et comment, dist il, **qui est ce qui** m'en pourroit tort faire ?* (ArrasMélusine, p. 49)
- (b) ***Que est ce que** tu as voulu faire a moy ?* (Mesnagier, 1393, p. 64)
- (c) *Mais **que dyable est ce qu'**il barbouille ?* (Pathelin, 1456-1469, v. 1010)
- (d) « ***Qu'est ce qu'**il dist ? » dist damp Abbés.* (SaleSaintré, 1456, p. 280)
- (e) ***Ou est-ce que** nous verrons Dieu ?* (CentNouvelles, 1456-1467, p. 399)
- (f) ***Comment esse que** l'en t'appelle ?* (Pathelin, 1456-1469, v. 1216)
- (g) *Monsieur, dit il, **pourquoy est ce que** vous avez tousjours vostre espée à vostre costé, et si n'en faites rien ?* (DesPériersRécréations, 1561, p. 225)

Probablement en corrélation avec la perte de son caractère marqué, la construction accélère sa progression à partir du 15^e s., mais nombreux sont encore à cette époque et dans les siècles suivants les textes qui ne l'utilisent pas. Le corpus GGHF n'offre ainsi d'attestation au 15^e s. que dans *CentNouvelles* (4/149 interrogations partielles, soit 2,7%), *SaleSaintré*, *Pathelin* (5/63, soit 8%) et *JehanParis*, et au 16^e s. dans *VigneullesNouvelles* (7/94, soit 7,4%), *DesPériersRécréations* (9/128, soit 7%), *LaTailleSail*, *LEstoileRegistre* et *LéryBrésil*. A partir du 17^e s., la construction est acceptée avec tous les mots interrogatifs, y compris dans la langue cultivée, ce que confirme la remarque de Vaugelas : « Quand est ce qu'il viendra est fort bon pour quand viendra-t-il ? » (Remarques, éd. Chassang, t. II, p. 235, cité par Foulet 1921 : 259) :

- Puisque l'honneur de la beauté ne consiste qu'à se faire voir, **pourquoy est-ce que** vous vous cachez avec tant de soin ?* (SorelBerger, 1627, p. 280)
- Comment est-ce qu'**on peut souffrir la pensée de coucher contre un homme vraiment nu ?* (MolièrePrécieuses, Acte 1, sc. 4, 1660, v. 362)
- Drusus, hé ! **Où est-ce que** ton ambition te pousse ?* (CoeffeteauHistoire, p. 221)
- Quand est-ce que** notre tour viendra ?* (DiderotEssais, p. 168)

La progression de « est-ce que » à partir du MF, et son succès ultérieur, s'expliquent probablement (Foulet 1921 : 263, Marchello-Nizia²1997a : 217) par sa capacité à marquer la modalité interrogative en tête de proposition par la construction « est ce que » précédée du morphème interrogatif, tout en respectant, au sein de la relation prédicative, l'ordre sujet-verbe, qui, dans les propositions les plus fréquentes, les déclaratives, tend à se généraliser depuis le 13^e s. et devient l'ordre non marqué à partir du 16^e s.

La construction s'est par ailleurs imposée de manière exclusive lorsque l'interrogation porte sur un sujet inanimé (cas moins fréquent que l'interrogation sur un sujet animé, celui-ci, par ses caractéristiques sémantiques, se prêtant mieux à la fonction d'agent qui accompagne souvent celle de sujet). En toute rigueur, la construction simple devrait être « que + verbe » analogue à « qui + V » : *qui chante ?*. Or la langue semble avoir toujours été réticente à utiliser cette construction, comme en témoigne la quasi absence d'exemples. Fait notoire, les grammaires de Buridant (2000a) et de Ménard (³1988 [1973]) n'en citent pas de véritable attestation, *que*, dans les exemples mentionnés, ayant en fait la fonction d'attribut d'un verbe impersonnel (*Filz, que te samble ?* Ch. de Troyes, *Chevalier à la Charete*, v. 1982 'Fils, que

t'en semble ?). Moignet (²1984 [1973] : 170) signale cependant de rares occurrences dans certains dialectes, en particulier en anglo-normand (*Que est à tei ?*, *Psautier de Cambridge*, av. 1160, 113, 4), et Marchello-Nizia (²1997a : 214) un exemple au 14^e s. L'usage de *que* reste donc fort limité, la langue préférant recourir, lorsque l'interrogation porte sur un sujet inanimé, au pronom *qui* (*Dame Auberée, bien veigniez / Fait il. Qui vous maine a ceste eure ?*, *Auberee*, fin 12^e-déb. 13^e s., v. 483, cité par Ménard ³1988 : 98 'Dame Auberée, soyez la bien venue, fait il, Qu'est-ce qui vous fait venir à cette heure', et encore parfois au 17^e s. : *Mais qui rend à vos yeux cet hymen si funeste ?* Racine, *Bérénice*, 1670, v. 131, cité par Fournier 1998 : 124). Cette solution introduit cependant un déséquilibre dans le système entre animés et non animés, que le recours à *qu'est-ce qui* permettra de résoudre : *Si donques nous sçavons nos ennemis donter, / Qu'est ce qui nous pourroit ores espouvanter Aiant de nostre part la querelle equitable ?* (*La Taille Saül*, 1572, p. 27)

A partir du 17^e s. se développe, dans les interrogations de type identificationnelles, une construction avec ellipse du verbe 'être' aussi bien dans les registres peu soutenus que soutenus. Elle devient courante dès le 18^e s. :

Dy moy donc maintenant, Qu'est-ce qu'Amour ? (*Urfée Astrée*, p. 303)

Qu'est-ce qu'un accord qui empêche l'effet général ? Qu'est-ce qu'un défaut qui fait valoir le tout ? (*Diderot Essais*, 1759-1766, p. 73)

Il faut enfin signaler l'existence, pendant la période du MF, du morphème *esse* qui résulte de la grammaticalisation avec fusion de la locution « est ce » (avec parfois le maintien, redondant, du pronom *ce* : ex. de *Jehan Paris* ci-dessous). Dans le corpus GGHF, *esse* est attesté de 1415 (*Orléans Ballades*) à 1542 (*Consistoire Genève*), mais seulement dans quelques textes, le plus souvent avec un nombre d'occurrences peu élevé, à l'exception de *Pathelin* et de *Vigneulles Nouvelles*, qui offrent respectivement 18 et 19 occurrences, contre seulement 4 occurrences chacun de « est ce ». *Esse* est attesté en interrogation directe totale ou partielle (*Esse par sens ou folie esprouvee ?* *Orléans Ballades*, p. 182, v. 13 ; *Et qu'esse cy ?*, *Pathelin*, v. 640), de même qu'en interrogation indirecte, bien que cela soit rare (*Interrogué qu'esse que Monsieur Calvin luy az fayt*, *Consistoire Genève*, 1542, p. 294) ; mais c'est dans l'interrogation partielle en « est ce que » que la forme est proportionnellement la plus fréquente. Si l'on considère les seuls textes dans lesquels *esse* est attesté, la forme apparaît dans 60% (9/15) des cas d'interrogation partielle en « est ce que », contre seulement 39% (40/103) des autres cas :

Qui esse qui m'en blamera ? (*Orléans Balades*, 1415, p. 177, v. 15)

Comment esse que l'en t'appelle ? (*Pathelin*, v. 1216)

« *Et qu'esse ce qu'il dit, beau filz ?* » dit le roy d'Espagne. (*Jehan Paris*, 1494, p. 47)

Qu'esse que tu porte en celle hotte ? (*Vigneulles Nouvelles*, 1515, p. 110)

La forme disparaissant au milieu du 16^e s., elle n'est pas attestée avec l'interrogation totale en « est ce que » (au moins à l'écrit), qui n'émerge qu'à cette époque.

b. « est ce que » en interrogation totale

La construction en « est ce que » apparaît plus tardivement en interrogation totale : les premières attestations ne datent que du milieu du 16^e s., et le corpus de la GGHF n'en offre pas d'exemples avant le début du 17^e s.

Dont vient l'estonnement / que vous monstrez ? / Est-ce que l'argument / de ceste fable encore n'avez sceu ? (*Etienne Jodelle, Eugène*, 1552, Prologue, cité par Foulet 1921 : 265)

Est ce que sa beauté est diminuée ? (SorelBerger, 1627, p. 61)

Est ce qu'on ne songe plus qu'à ce qu'on voit quand on est en Provence ? (RabutinLettresI, 1672, p. 117)

Est-ce que sans retour ta pitié l'abandonne ? (RacineAthalie, 1691, Acte IV, sc. 6)

Est-ce que chaque passion n'a pas la sienne ? (DiderotEssais, p. 25)

Il me demandait : « j'ai une pièce d'un tel pour mon théâtre : est-ce qu'il écrit bien celui-là ?

Est-ce qu'il est connu ? » (FournierCorrespondance, 1905-1914, p. 213)

Les quelques exemples ci-dessus témoignent que la construction se répand d'emblée dans tous les registres, avec probablement, à ses débuts au 17^e s., une valeur d'insistance que n'a pas l'interrogation par inversion du sujet (processus analogue, avec un décalage dans le temps, à ce qui s'observe pour l'interrogation partielle en « est ce que » : voir plus haut). En effet, comme le souligne N. Fournier (1998 : 121), la construction constitue initialement « la version interrogative de *C'est que P*, et à ce titre la valeur originelle du tour est une remise en question de la relation d'identification construite entre *ce* et l'énoncé P nominalisé : *cela est-il que P ?* », et différents exemples attestent que la désémantisation à venir de « est ce que » n'est pas encore systématique, sa valeur pleine étant « encore sensible et aisément réactivable dans certains contextes, notamment en cas de variation du tiroir verbal » (1998 : 121, citant entre autres un exemple de Molière : *Vous me semblez chagrin : serait-ce qu'en effet / Vous désapprouveriez le dessein que j'ai fait ? Ecole des Femmes*, 1662, Acte I, sc. 4).

L'apparition plus tardive de la construction en interrogation totale à une époque où elle s'est déjà bien implantée en interrogation partielle, en particulier avec le pronom *que*, incite à penser qu'un processus analogue a pu jouer, sans que soit par ailleurs exclue l'influence des structures clivées interrogatives (voir Foulet 1921 : 264-268), attestées dès l'AF (« *Est ce a certez que vous me voudrez laissier ?* » *BerinusI*, p. 155 'est-ce pour de bon que vous voulez me laisser ?'). Reste cependant la question de son apparition bien plus tardive. Une explication possible est le fait que s'est développée dès le 14^e s. en interrogation totale l'inversion complexe (voir ci-dessus 35.1.1.2), qui offrait, pour les sujets nominaux, une alternative à l'ordre verbe-sujet, et rendait moins nécessaire le recours à « est ce que », dont le développement a cependant permis la mise en place d'un système homogène. On notera que l'inversion complexe a connu un processus d'« harmonisation » analogue, si ce n'est que c'est l'interrogation partielle qui s'est alignée sur l'interrogation totale. Par ailleurs, partant du constat que, dans l'interrogation partielle, « est-ce que » s'est d'abord développé avec *que* dans des énoncés qui exigent des réponses assez complexes, avant de toucher des adverbes interrogatifs qui appellent des réponses plus simples (lieu, temps, manière,...), Waltereit (2018) voit dans le développement tardif de la tournure en interrogation totale la continuation de ce mouvement, ce type de question attendant la réponse la plus simple qui soit, celle en *oui / non*. Comme le suggère l'auteur, cette piste exige d'être davantage approfondie.

c. Les variantes

L'interrogation partielle en « est ce que » se prête à de très nombreuses variantes. Beaucoup relèvent d'un registre familier, voire très relâché, et leur histoire est difficile à tracer dans les textes, qui n'en offrent d'occurrences, au mieux, qu'à partir du 19^e s. Il est une variante qui est néanmoins attestée depuis plusieurs siècles, la construction *qui / que / où / comment / ... que / qui*, qui, selon Foulet (1921 : 272), a pu se répandre dès le 15^e s. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un développement autonome, ou dérivé de la construction « est ce que », avec une ellipse de « est-ce ». Le corpus de la GGHF n'en offre que quelques occur-

rences, toutes dans la bouche du jeune dauphin dans *GerardHeroard*. La construction semble désormais réservée, dans un registre très familier, à certains adverbess interrogatifs (*Où que tu vas ? Comment que tu fais ?*) :

que que vou dite la ? (GerardHeroard, 1601-1610, p. 125)

A partir de la construction « adverbe / pronom interrogatif + *est-ce que* + Sujet Verbe », le français a développé une série de variantes qui jouent non seulement sur la position du mot interrogatif, mais aussi sur l'ordre de la séquence *est-ce que* : *Où / quand c'est que tu pars ? C'est où / quand que tu pars ?*, constructions considérées comme très familières, qui ont la particularité, d'une part de rétablir un ordre sujet-verbe dans la séquence en « être », et d'autre part, dans le second cas en particulier, de resémantiser le tour, la locution « *est-ce que* » étant largement perdue de vue au profit de ce qui s'analyse comme une construction clivée. Si la construction *C'est où / quand que tu pars ?* dérive certainement de *où / quand est-ce que tu pars ?*, elle s'en est totalement émancipée.

On citera enfin, sans que cette liste prétende à l'exhaustivité (pour le FMod, voir Chevalier 1969, qui mentionne différents facteurs présidant au choix des différentes constructions) la possible ellipse de *que* :

- *Laisse tomber. Des braves mecs, des jeunes comme toi, ça manque pas. – Qu'est-ce ça veut dire ? (IzzoKhéops, 1995, p. 94)*
- *Tu descends où toi ? – Qu'est-ce ça te fout ? (IzzoKhéops, p. 98)*

35.1.1.5 L'interrogation en *-ti*

A partir du 16^e s. commence à apparaître, probablement pour des raisons à la fois euphoniques et analogiques, un *t* à la fin, ou plus souvent à la suite, des verbes de 3^e personne du singulier qui n'en contiennent pas étymologiquement, lorsqu'ils sont suivis du pronom *il* ou *elle / ele* (voir Foulet 1921 : 269-273). Sur le modèle de *Vient-il* on trouve désormais *Le Roy n'a-t-il pas de beaux Freres ? (LEstoileRegistre3, 1576-1578, p. 181)*. Bien que ce *t* soit encore souvent absent des textes écrits, les grammairiens du 16^e s. signalent sa présence à l'oral, [l] final de [il] tendant à s'amuir (phénomène général devant consonne), ce qui aboutit à la forme [ti]. Celle-ci va progressivement être réinterprétée comme une marque d'interrogation en soi, déconnectée de la 3^e personne verbale, processus favorisé, selon Foulet (1921 : 269) par la progression de l'inversion complexe (*ton père vient-il*). A côté de *vient-il ?* On trouvera donc *il vient-i(l)*, mais aussi *je / tu viens-ti ?* Contrairement aux autres constructions interrogatives qui se sont développées (inversion complexe, « est ce que »), la tournure en *ti* ne s'est jamais imposée dans la langue, d'emblée stigmatisée par les grammairiens du 17^e s. Désormais très rare, elle est cantonnée à un registre oral à la fois archaïsant et très familier. Il est notable que son pendant québécois *tu (je / tu / il viens/t-tu ?)*, dérivé du *ti* français (utilisé jusqu'au 20^e s. avant d'évoluer vers *tu*) n'a pas la même connotation « populaire ». D'un usage courant, il est utilisé sans distinction de classe sociale ou d'âge, en étant toutefois plutôt réservé à la conversation.

35.1.1.6 Evolution des morphèmes interrogatifs

Pour ce qui concerne l'interrogation partielle, le français utilise depuis ses débuts une série de pronoms et d'adverbess qui sont restés largement inchangés jusqu'au FMod : *que, qui, cui, quoi / coi, quel / lequel, quand, ou / où, come, com(m)ent, combien, por quoi / porquoi*, mais

dont la valeur sémantique et / ou référentielle a changé pour quelques-uns (pour l'évolution morpho-syntaxique, ► 30.8). On ne signalera ici que quelques changements majeurs.

Jusqu'au 14^e s., c'est *cui* qui assume la fonction d'objet indirect (*Ceste ymage de cui est ele ?*, *CoinciMiracles2*, 1218-1227, p. 102, v. 21), avant d'être remplacé par *qui*, qui assume donc dès lors toutes les fonctions pour les référents animés. Ce même *qui*, en fonction sujet, peut, jusqu'au 17^e s., renvoyer à un référent non animé (*Mais qui rend à vos yeux cet hymen si funeste ?* Racine, *Bérénice*, 1670, v. 131, cité par Fournier 1998 : 124), le tour étant très tôt concurrencé par *qu'est ce qui ?* (voir 35.1.1.4.a. ci-dessus).

Quoi, et ses nombreuses variantes graphiques, peut parfois, encore en MF être employé comme objet direct, mais cela reste un emploi rare comparé à celui d'objet indirect (*Quoi me respondez vous ainsi ?* *Manières*, 1396, p. 25).

Jusqu'au 17^e s. la répartition des emplois de *comme* et *comment* n'est pas encore pleinement stabilisée, et *comme* peut se rencontrer dans des emplois interrogatifs (*com puet l'un sanz l'autre remaindre ?* *Eneas1*, ca 1155, v. 4949 'Comment peut-on rester l'un sans l'autre'; *comme est-ce qu'il s'appelle ?* Molière, *Le Misanthrope*, 1666, v. 1462, cité par Fournier 1998 : 125).

35.1.1.7 Conclusion

A partir d'une structure unique (inversion simple) le français a développé pour l'interrogation directe, dès l'AF, diverses constructions, qui se différencient désormais sur un plan diastratique et diaphasique (► chap. 37) alors que des nuances sémantiques ou pragmatiques pouvaient les distinguer en AF et encore en MF. En effet, bon nombre de locuteurs, quelle que soit leur appartenance sociale, utilisent différentes formes interrogatives, selon le contexte et la situation communicative dans laquelle ils se trouvent, l'immédiat communicatif (voir Koch et Oesterreicher 2001) favorisant l'interrogation avec ordre sujet-verbe ainsi que la constructions en « est-ce que » et ses différentes variantes (toutes n'étant pas utilisées par tous), et très marginalement l'usage de *ti*, tandis que la distance communicative favorise l'inversion simple ou complexe, ainsi que l'interrogation totale en « est-ce que ». La situation est bien différente en français du Québec, dans lequel non seulement le suffixe *tu* (issu de *ti*) est bien plus largement utilisé, mais aussi l'inversion simple (qui semble cependant connaître un certain recul), c'est-à-dire deux formes d'interrogation qui, en français de France, sont à la fois rares (au moins à l'oral pour la seconde), et qui appartiennent à des registres fort éloignés (pour une approche plus détaillée de cette question, voir Elsig 2009).

Références bibliographiques :

Blinkenberg 1928 ; Buridant 2000a ; Chevalier 1969 ; De Boer 1926 ; Elsig 2009 ; Foulet 1921 ; Fournier 1998 ; Guimier 1997 ; Kayne 1973 ; Koch et Oesterreicher 2001 ; Korzen 1985 ; Le Bidois 1950 ; Le Goffic 1993 ; Marchello-Nizia ²1997a [1979] ; Martineau 2011 ; Ménard ³1988 [1973] ; Moignet ²1984 [1973] ; Waltereit 2018.

35.1.2 La phrase exclamative

Comme l'interrogative et l'injonctive, la phrase exclamative désigne une modalisation spécifique de l'énoncé. Et comme celles-là, dès l'origine, l'exclamative est marquée de manière spécifique, en particulier par le point d'exclamation. En effet, comme l'interrogative directe,